







## Villes et Villages Fleuris, label de qualité de vie

## PRIX DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

Fiche d'inscription : année 2021

Le prix de la participation citoyenne est organisé conjointement par les Jurys Régional et Départementaux. Il est ouvert à toute commune des Hauts-de-France labellisée ou inscrite dans la démarche de labellisation. La participation citoyenne doit être le fil conducteur dans la politique menée par la commune pour améliorer la qualité du cadre de vie des habitants tout en favorisant le lien social : Concertation dans les projets d'aménagements ou de réhabilitation des quartiers, organisation d'ateliers participatifs (par exemple, plantation, création de mobilier, végétalisation des pieds de mur, des pieds d'arbres, des rues/ruelles, de la place centrale ou des quartiers), organisation de journées de sensibilisation ou d'action ( nettoyage des espaces « seminaturels » de la commune : étang, berge, fossés, noues, bois, forêt,...), ou encore organisation de manifestations (concours des maisons ou potagers fleuris, fête des plantes, jardins ouverts, etc..). Toutes ces démarches doivent s'inscrire dans une démarche de préservation environnementale. L'implication intergénérationnelle ou des enfants dans ces démarches sera un atout.

<u>IDENTIFICATION DE LA COMMUNE</u>	
Nom de la Commune :	
Nom du Maire :  Personne référente (pour le dossier) :  Tél :  Email :	
ANIMATIONS MENEES	
Avec les habitants :	
Avec les enfants des écoles municipales :	
Avec les collégiens/lycéens :	
Avec les associations :	
Si votre commune est sélectionnée pour le passage du jury départemental, un dossier complet vous sera adressé, dans lequel vous pourrez détailler ces informations et joindre tous les éléments essentiels à la bonne compréhension de votre projet.	
Réponse à adresser <b>avant le 4 mai 2021 à Virginie SCHWAL Somme Tourisme</b> – 54 rue Saint Fuscien – 80000 AMIENS  03.22.71.77.13 – v.schwal@somme-tourisme.com	
Fait à :	Le :
Le Maire :	Signature :

